



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI BERGAMO

Accord de coopération double diplôme entre :

Université Lumière Lyon 2 Et Università degli Studi di Bergamo

Annexe 1 : Maquettes des enseignements, page 10

Annexe 2 : Contacts, page 13

Annexe 3 : Critères de recrutement des étudiant-e-s, page 15

Annexe 4 : Règlements et modalités d'examens dans les universités, page 16

Annexe 5 : Modalités administratives / Inscriptions, page 19

PREAMBULE

L'Université de Bergame

Sise Via Salvecchio, 19, 24129 Bergamo BG

représentée par son Recteur, le Professeur Remo MORZENTI PELLEGRINI d'une part,
ci-après désignée « UniBG »

ET

L'Université Lumière Lyon 2

Sise 18 quai Claude Bernard, 69635 Lyon Cedex 07,

représentée par sa Présidente, la Professeure Nathalie DOMPNIER, d'autre part,
ci-après désignée « ULL2 »

En vue d'établir et d'entretenir des relations de coopération entre les deux Institutions et
d'atteindre les objectifs d'une formation au niveau international,

Considérant les accords en vigueur entre les deux universités,

Conviennent des dispositions suivantes :

Article 1 - Diplômes délivrés

L'Université de Bergame et l'Université Lumière Lyon 2 collaboreront, à travers les échanges d'étudiant-e-s, à la réalisation d'un parcours de formation en vue de délivrer un double diplôme dans le secteur pluridisciplinaire des études concernant le tourisme durable et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel des territoires.

L'UniBG délivrera la Laurea Magistrale in **Planning and Management of Tourism Systems (PMTS)**-classe di Laurea Magistrale LM-49) et en même temps l'ULL2 délivrera le **Master en Tourisme (TOUR)**, aux étudiant-e-s qui auront suivi le parcours selon les dispositions prévues dans le présent accord.

Article 2 - Contacts référents

Chaque université demeure responsable pour la coordination et la mise en œuvre de ce parcours. Les contacts pédagogiques et administratifs sont précisés en annexe 2.

La Mention de master en Tourisme comprend un seul parcours, intitulé « Management durable des destinations et des territoires ».

La Laurea Magistrale PMTS UniBG comprend un seul parcours d'étude.

La responsabilité de la réalisation du présent accord est attribuée au référent de Géographie de la Laurea Magistrale PMTS et au Président du cours pour la partie italienne et au coordinateur de la mention de master en Tourisme et aux responsables des parcours pour la partie française.

Les responsables du programme des deux institutions, cité ci-dessus, se concertent au moins une fois par an (si possible par visio-conférence) afin de :

- Evaluer l'efficacité des programmes d'enseignement
- Examiner les résultats universitaires obtenus par les étudiant-e-s
- Proposer des actions additionnelles

Article 3 - Admission

Les étudiant-e-s souhaitant intégrer ce cursus devront remplir les conditions définies en annexe 3.

Chaque université recrutera, parmi ses étudiant-e-s, ceux qui seront admis-e-s pour suivre le parcours de double diplôme décrit par le présent accord.

À l'ULL2: les responsables des parcours en concertation avec le coordinateur du Master TOUR ont la charge de conduire la procédure de recrutement des étudiant-e-s participant au programme. Ces derniers-ères suivront alors les cours correspondant au semestre 2 de la Laurea Magistrale PMTS à l'UniBG. Au terme de leur année Master 1, ces étudiant-e-s devront poursuivre leur parcours en Master 2 (semestres 3 et 4) à l'ULL2 pour l'obtention du double diplôme mentionné à l'article 1, ou bien, ils pourront aussi participer à un deuxième semestre pour leur stage et pour la rédaction de la mémoire de maîtrise.

À l'UniBG: le référent en Géographie, en concertation avec le-la président-e de la Laurea Magistrale en PMTS, a la charge de conduire la procédure de sélection des étudiant-e-s participant au programme. Ces derniers-ères suivront alors les cours correspondant au semestre 3 du Master TOUR de ULL2. Ces étudiant-e-s devront terminer leur parcours de la deuxième année (semestre II de la deuxième année) à l'UniBG pour obtenir le double diplôme mentionné à l'article 1 ou bien, ils pourront aussi participer à un deuxième semestre pour leur stage et pour la rédaction de la mémoire de maîtrise.

Article 4 - Mobilité étudiante

Ce programme de double diplôme met en œuvre l'échange d'étudiant-e-s selon les modalités de mobilité décrites ci-dessous.

4.1 : Modalités de mobilité étudiante

Les étudiant-e-s intègrent ce programme pour une durée de deux ans correspondant aux deux années de Master/Laurea Magistrale. La mobilité étudiante s'articule de la façon suivante :

	Master (semestre1) soit Laurea magistrale 1 S1	Master (semestre 2) soit Laurea magistrale 1 S2	Master (semestre 3) soit Laurea magistrale 2 S1	Master (semestre 4) soit Laurea magistrale 2 S2
Étudiant-e-s de l'ULL2	A Lyon	A Bergame	A Lyon	A Lyon
Étudiant-e-s de l'UniBGB	A Bergame	A Bergame	A Lyon	A Bergame ou à Lyon (stage et thèse)

Pour les étudiant-e-s de ULL2 : le recrutement se fera à l'entrée du Master 1 TOUR, semestre 1 pour une mobilité à l'UniBG des étudiant-e-s français-e-s durant le semestre 2 correspondant au 2ème semestre de la première année de la Laurea Magistrale PMTS. Le recrutement sera annoncé avant le 30 juillet de la première année de Master pour les étudiant-e-s de PMTS de l'UniBG; tandis que le recrutement des étudiant-e-s M1 de l'ULL2 se fera en milieu du S1, et les résultats seront annoncés avant la fin du mois décembre de la première année.

A leur retour à Lyon, les étudiant-e-s intégreront le Master TOUR (semestres 3 et 4).

Pour les étudiant-e-s de l'UniBG : la sélection se fera en Laurea Magistrale 1^{ère} année pour une mobilité à Lyon durant le premier semestre de la seconde année de Laurea Magistrale correspondant au semestre 3 du Master PMTS. La sélection sera annoncée avant le 30 mars précédant la seconde année de Laurea Magistrale.

A leur retour à l'UniBG, les étudiant-e-s effectueront leur deuxième semestre de la deuxième année Laurea Magistrale PMTS.

Les étudiant-e-s des deux universités suivant un cursus d'études à l'étranger dans le cadre de cette convention d'échange sont sujet-te-s aux mêmes normes et règles (règlement intérieur de l'établissement) applicables aux étudiant-e-s locaux/ales, y compris celles applicables aux examens.

4.2 : Flux étudiant-e-s

Les flux d'étudiant-e-s sont organisés de la façon suivante :

Le nombre d'étudiant-e-s est fixé à 5 maximum par année académique et pour chaque université. Soit 10 au total.

Article 5 – Inscriptions

Les étudiant-e-s de l'ULL2 participant au cursus devront être inscrit-e-s administrativement au sein des deux universités et ce pendant les deux années de Master/Laurea Magistrale afin que les diplômes puissent être délivrés au même moment. L'inscription à la deuxième année à l'UniBG se fera en ligne.

Les étudiant-e-s de l'UniBG seront inscrit-e-s à l'ULL2 la seconde année du parcours ; tandis que les étudiant-e-s de l'ULL2 seront inscrit-e-s à l'UniBG la première année du parcours (M1) et ils auront la possibilité de s'inscrire à Bergame au mois de février de la première année.

Les étudiant-e-s inscrit-e-s dans ce programme seront exonérés des frais d'inscription dans l'université partenaire mais devront s'acquitter des frais d'inscription dans leur université d'origine.

Les étudiants du master PMTS de l'UniBG doivent payer la CVEC à l'ULL2 à leur arrivée.

Les étudiant-e-s de ce programme devront procéder aux inscriptions administratives selon les modalités suivantes :

	Master (semestre 1) Lyon 2	Master (semestre 2) Lyon 2	Master (semestre 3) Lyon 2	Master (semestre 4) Lyon 2
	Laurea Magistrale (1ère année, semestre 1) Bergame	Laurea Magistrale (1ère année, semestre 2) Bergame	Laurea Magistrale (2ème année, semestre 1) Bergame	Laurea Magistrale (2ème année, semestre 2) Bergame
Etudiant-e-s de l'ULL2	Inscrit-e-s à Lyon 2 Payant à Lyon 2 et exonéré-e-s à Bergame	Inscrit-e-s à Lyon 2 et à Bergame Payant à Lyon 2 et exonéré-e-s à Bergame	Inscrit-e-s à Lyon 2 et à Bergame Payant à Lyon 2 et exonéré-e-s à Bergame	Inscrit-e-s à Lyon 2 et à Bergame Payant à Lyon 2 et exonéré-e-s à Bergame
Etudiant-e-s de l'UniBG	Inscrit-e-s à Bergame Payant à Bergame et exonéré-e-s à Lyon 2	Inscrit-e-s à Bergame Payant à Bergame et exonéré-e-s à Lyon 2	Inscrit-e-s à Bergame et à Lyon 2 Payant à Bergame et exonéré-e-s à Lyon 2	Inscrit-e-s à Bergame et à Lyon 2 Payant à Bergame et exonéré-e-s à Lyon 2

Outre les droits d'inscription, les étudiant-e-s doivent s'acquitter des assurances nécessaires dans les pays concernés (responsabilité civile, sécurité sociale pour les non Européens). Par ailleurs,

tous les autres frais, notamment de logement, de repas, de déplacement et d'achat de livre sont à la charge des étudiant-e-s. Chaque institution fait tout son possible afin d'aider les étudiant-e-s à trouver un logement adéquat.

Article 6 – Programme et modalités d'examens

6.1 : Programme

Les deux institutions définissent en annexe 1 les maquettes d'enseignements concernées par ce double diplôme.

A la fin de la période de mobilité, l'étudiant passera les examens définis dans l'université d'accueil.

Durant le semestre 2, les étudiant-e-s de l'ULL2 devront obtenir à l'UniBG un total de 30 crédits ECTS au choix parmi les enseignements en langue anglaise de la Laurea Magistrale PMTS spécifiés dans la maquette en Annexe 1. Les choix de chaque étudiant-e se feront avec l'accord des responsables pédagogiques de leur établissement d'origine.

Les enseignements choisis incluent aussi la participation aux travaux en groupes du deuxième semestre. Il s'agit d'une activité de recherche en groupes relative à des projets d'approfondissements de certaines thématiques appliquées à des territoires spécifiques. Cette activité sera évaluée au sein des examens de chaque module.

Les ECTS seront reconnus par l'ULL2 suivant les maquettes dans l'annexe 1 à cet accord.

Durant le semestre 1 de la deuxième année de la Laurea Magistrale, les étudiant-e-s de l'UniBG devront suivre à l'ULL2 les enseignements et activités en langue française ou anglaise, prévus par le Master TOUR spécifiés dans les maquettes de l'Annexe 1. Les choix de chaque étudiant-e se feront avec l'accord des responsables pédagogiques de leur établissement d'origine. Ils obtiendront ainsi les 30 crédits ECTS correspondant aux ECTS-CFU attribués par l'UniBG aux enseignements de la Laurea Magistrale PMTS en deuxième année.

Ils se verront également proposer, au cours du semestre 1 de la deuxième année de Master, un stage de recherche et/ou un projet tutoré, qui donnera lieu à une soutenance.

Si les référents des deux institutions sont d'accord, les étudiant-e-s de l'UniBG pourront aussi suivre à l'ULL2 des activités au sein d'un stage dans une institution ou agence territoriale française choisie en accord avec les responsables pédagogiques de leur établissement d'origine et de ceux de l'ULL2, afin d'écrire un mémoire de maîtrise avec la supervision d'un professeur de PMTS-UNIBG et de TOUR-ULL2.

6.2 : Modalités d'examens

L'obtention des diplômes sus mentionnés à l'article 1 est soumise à la validation des examens et à l'obtention des 120 crédits ECTS au cours des deux années de Master/Laurea Magistrale.

Les cours fréquentés et les résultats des examens soutenus dans l'Institution partenaire seront reconnus dans l'Université d'origine au fin d'obtenir le double diplôme **Laurea Magistrale PMTS – Planning and Management of Touris Systems (UniBG) /Master TOUR-Master en Tourisme (ULL2)**.

La délivrance des diplômes est soumise aux règlements et aux modalités d'examens appliqués dans chaque université et détaillées en annexe 4.

Article 7 – Financement

Dans le but d'atteindre les objectifs susmentionnés, les deux universités s'engagent à rechercher les moyens nécessaires, dans les limites et dans le respect des dispositions en vigueur dans les pays respectifs. Les partenaires s'engagent à se tenir mutuellement informés des recherches de financements en cours.

Les institutions s'engagent à accompagner du mieux possible l'accueil des étudiant-e-s et/ou professeur-e-s pour l'organisation de leur séjour selon leurs possibilités.

Article 8 - Durée et validité

Le présent accord a une validité de cinq ans à partir de la dernière date de signature par les autorités compétentes des deux universités.

Toute modification du présent accord est soumise à l'approbation écrite des deux universités. Le présent accord pourra être renouvelé, pour une période de cinq années avec l'approbation écrite des universités, au moins trois mois avant son expiration. L'évaluation du développement et de la qualité de la coopération réalisée sera prise en compte lors du renouvellement de l'accord.

Chaque institution pourra dénoncer le présent accord en le faisant savoir au moins six mois avant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cas où il serait mis fin à cet accord, les étudiant-e-s inscrit-e-s dans les programmes d'études respectifs doivent avoir la possibilité de compléter et finir leur programme.

Chacune des parties sera exonérée de toute responsabilité en cas de manquement total ou partiel même temporaire à l'une ou l'autre de ses obligations découlant de la présente Convention, qui serait causé par un cas de Force majeure.

De plus, les parties seront également exonérées de leur responsabilité en cas de manquement total ou partiel même temporaire à l'une ou l'autre de ses obligations découlant de la présente Convention du fait de la survenance d'événements à caractère insurmontable et irrésistible, résultant d'un fait extérieur à la maîtrise des parties, lequel consiste en un événement ou une

série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique. Dans cette hypothèse, la Partie concernée notifiera dans les meilleurs délais aux autres parties la situation en précisant la nature du ou des événements visés, leur impact sur sa capacité à remplir ses obligations telles que prévues dans la Convention.

Les deux universités s'efforcent de résoudre en première instance les litiges à l'amiable. Si cette solution à l'amiable s'avère impossible, les universités associées ont le droit de soumettre le cas au tribunal compétent dans le pays du défendeur.

Article 9 – Versions de l'accord

Le présent accord donne lieu à quatre versions équivalentes, deux en français et deux en italien, chacune des versions faisant foi. Il est signé en quatre exemplaires originaux, qui seront conservés dans chaque institution.

Signé à Bergame, le _____

Signé à Lyon, le _____

Pour l'Université de Bergame
Le Recteur

Pour l'Université Lumière Lyon 2
La Présidente

Annexe 1 : Maquettes des diplômes

1 – A l'Université Lumière Lyon 2. Description de la maquette

Master Tourisme				
				ECTS
MASTER 1ère Année				60
SEMESTRE 1				30
UE	NOM UE	Enseign. obligatoire(s) ou optionnel(s)	NOM ENSEIGNEMENT	ECTS
	4BTRUEA1			
UE A1	Fondamentaux du tourisme	obligatoire	Fondamentaux du tourisme	6
	4BTRUEB1			
UE B1	Tourisme et humanités	obligatoire	Tourisme et humanités	3
	4BTRUEC1			
UE C1	Gestion d'organisations touristiques	obligatoire	Gestion d'organisations touristiques	5
	4BTRUED1			
UE D1	Théorie des organisations	obligatoire	Théorie des organisations	3
	4BTRUEE1			
UE E1	Marketing stratégique	obligatoire	Marketing stratégique	5
	4BTRUEF1			
UE F1	Sociologie du tourisme	obligatoire	Sociologie du tourisme	3
	4BTRUEG1			
UE G1	Anglais de spécialité	obligatoire	Anglais de spécialité	5
SEMESTRE 2				30
UE	NOM UE	Enseign. obligatoire(s) ou optionnel(s)	NOM ENSEIGNEMENT	ECTS
	4BTRUEA2			
UE A2	Tourisme durable	obligatoire	Tourisme durable	5
	4BTRUEB2			
UE B2	Aménagement, développement et marketing des territoires touristiques	obligatoire	Aménagement, développement et marketing des territoires touristiques	5
	4BTRUEC2			
UE C2	Tourisme et valorisation patrimoniale	obligatoire	Tourisme et valorisation patrimoniale	5
	4BTRUED2			
UE D2	Tourisme et communication digitale	obligatoire	Tourisme et communication digitale	5
	4BTRUEE2			
UE E2	Recherche / projet professionnel	obligatoire	Initiation à la recherche	5
UE E2	Recherche / projet professionnel	obligatoire	Projet professionnel	
	4BTRUEF2			
UE F2	Anglais de spécialité	obligatoire	Anglais de spécialité	5

Master Tourisme

parcours : Management durable des destinations et des territoires

ECTS

MASTER 2ème Année 60

SEMESTRE 3 30

UE	NOM UE	Enseign. obligatoire(s) ou optionnel(s)	NOM ENSEIGNEMENT	ECTS
5BTRUEA3				
UE A3	Négociation et gestion de la relation avec le client	obligatoire	Négociation et gestion de la relation avec le client	4
5BTRUEB3				
UE B3	Management et stratégies des organisations touristiques	obligatoire	Management et stratégies des organisations touristiques	4
5BTRUEC3				
UE C3	Marketing opérationnel	obligatoire	Marketing opérationnel	4
5BTRUED3				
UE D3	Tourisme territorial	obligatoire	Tourisme territorial	4
5BTRUEE3				
UE E3	Tourisme patrimonial	obligatoire	Tourisme patrimonial	4
5BTRUEF3				
UE F3	Tourisme digital	obligatoire	Tourisme digital	4
5BTRUEG3				
UE G3	Contemporary tourism issues	obligatoire	Contemporary tourism issues	4
5BTRUEG3				
UE H3	Gestion de projet	obligatoire	Gestion de projet	1
5BTRUEG3				
UE I3	Initiation à la recherche	obligatoire	Initiation à la recherche	1

SEMESTRE 4 30

UE	NOM UE	Enseign. obligatoire(s) ou optionnel(s)	NOM ENSEIGNEMENT	ECTS
5BTRUEA4				
UE A4	Stage	obligatoire	Stage	20
5BTRUEB4				
UE B4	Projet Tutoré	obligatoire	Projet Tutoré	10

2 – A l'Université de Bergame. Description de la maquette

LM - 49 Study Plan											
Planning and Management of Tourism Systems (PMTS) a.y. 2020-2021											
I YEAR											
TEACHING ACTIVITY Tipologia attività formative (T.A.F.) e ambito	N. EXAMS Numero progressivi o esami	ACTIVITY CODE Codice attività didattica	DENOMINATION Denominazione attività didattica	CFU Attività didattica	TEACHING UNITIES didattiche e rispettivo codice	Unità	SECTORS Settori	NOTES Note	SEMESTERS	TEACHING STAFF Docente titolare unità didattica (U.D.)	
									PERIODS Sottoperiodi		
CARATTERIZZANTE (Discipline del territorio)	1	44136-ENG	TERRITORIAL AND ENVIRONMENT STUDIES	10	Environment and sustainable tourism - cod. 44136-EN1	M-GGR/02	2 module / 1 exam		1° - I	Prof. Alessandra Ghisalberti	
					Space diversity and intercultural geography cod. 44136-EN2	M-GGR/01			1° - II		Prof. Federica Burini (15) + Prof. Stephanie Pyne (Canada) (15)
AFFINE (studi culturali)	2	44147-ENG	CULTURAL STUDIES AND TOURISM HERITAGE	10	Tourism Cultures - cod.44138-MOD1	L-LIN/10	2 modules/ 1 exam		1° - I	Prof. Rossana Bonadei	
					Heritage Studies and ICT - cod.44147-MOD2	L-LIN/10	2 modules/ 1 exam		1° - II	Prof. Rossana Bonadei (15) + Prof. Jolanda Pensa (CH) (15)	
CARATTERIZZANTE (Lingua straniera)	3	44104-ENG	ENGLISH FOR TOURISM	5	English for tourism - cod. 44104-ENG	L-LIN/12	1 module / 1 exam		I semester	Prof. Stefania Maci	
CARATTERIZZANTE (Discipline storiche, delle arti e dello spettacolo)	4	44139-ENG	ARTS AND MEDIA STUDIES	10	Film studies and visual communication - cod. 44139-MOD1	L-ART/06	2 modules/ 1 exam		1° - I	Prof. Stefano Ghislotti + prof. Marta Soligo (USA)	
		44140-ENG	MUSEUMS AND MEDIA STUDIES	10	Museum Resources - cod. 44139-MOD2	L-ART/04			2° - III	Prof. Gemma Tully (UK)	
					Film studies and visual communication - cod. 44140-MOD1	L-ART/06	2 modules/ 1 exam		1° - I	Prof. Stefano Ghislotti + prof. Marta Soligo (USA)	
					Arts- cod. 44140-MOD2	L-ART/04			2° - IV	Prof. Raffaella Pulejo	
CARATTERIZZANTE (Discipline economiche e gestionali)	5	44137-ENG	TOURISM MANAGEMENT	10	Tourism industry - cod. 44137-MOD1	SECS-P/08	2 modules / 1 exam		2° -III	Prof. Garibaldi + Prof. Greg Richards	
AFFINE					Tourism services management - cod. 44137-MOD2	SECS-P/06			2° -IV	Prof. Garibaldi + Prof. Peter Keller (Switzerland)	
AFFINE	6	44148-ENG	DESTINATION MANAGEMENT AND TOURISM MARKETING	10	Destination Management 44142-ENG	SECS-P/06	2 modules / 1 exam		I semester	Prof. Andrea Macchiavelli	
CARATTERIZZANTE (Discipline economiche e gestionali)					Tourism and social media marketing - cod. 44141-MOD1	SECS-P/08			IV	Prof. Daniela Andreini (docente strutturato da altro dip.) + Prof. Angel Herrero	
ALTRE ATTIVITA'	/	44141-MOD2	IT FOR TOURISM SERVICES	5	For Tourism Services - cod. 44141-MOD2	INF/01	Idoneità informatica		I semester	Prof. Roberto Peretta	
TOTAL CFU I YEAR				60							

TEACHING ACTIVITY Tipologia attività formative (T.A.F.) e ambito	N. EXAMS Numero progressivi o esami	ACTIVITY CODE Codice attività didattica	DENOMINATION Denominazione attività didattica	CFU Attività didattica	TEACHING UNITIES didattiche e rispettivo codice	Unità	SECTORS Settori	NOTES Note	SEMESTERS	TEACHING STAFF Docente titolare unità didattica (U.D.)	
									SEMESTRI Sottoperiodi		
AFFINE (discipline economiche e gestionali)	7	44143-ENG	TOURISM AND HOSPITALITY MANAGEMENT	5	Tourism and hospitality management		SECS-P/08	1 module / 1 exam		1° - II	Prof. Peter Keller (CH) (30)
CARATTERIZZANTE (scienze sociali)	8	44144-ENG	TOURISM PRACTICES AND SOCIETY	10	Sociology of tourism - cod.44144-MOD1		SPS/10	2 modules/ 1 exam		2° -III	Prof. Kerstin Heuwinkel (D) (30)
					Global tourism and local development cod.44144-MOD2		SPS/10			2° - IV	Prof. Domenico Perrotta (15 docente strutturato da altro dip.) + Prof. Gabriella Alberti (UK) (15)
AFFINE (area socio-giuridica)		44145-ENG	COMMUNITIES AND LAWS	10	Complex societies and tourism governance cod. 44145-EN1		M-DEA.01	2 modules/ 1 exam		2° -III	Prof. Elena Bougleux (20) + Prof. Jennifer Wells (US) (10)
					Tourism and Legal Studies cod.44145-EN2		IUS/04			2° - IV	Prof. Federica Persano (15 docente) + Simon Taylor (F) (15)
CARATTERIZZANTE (Lingua straniera)	11	57071-MOD1	LANGUAGE AND CROSS-CULTURAL STUDIES	5	Lingua francese LM I A cod. 57071-MOD1 (mutua la LMCC)		L-LIN/04	1 module / 1 exam		2° - III e IV	Prof. Desoutter
		57072-MOD1			Lingua spagnola LM I A cod. 57072-MOD1 (mutua da LMCC)		L-LIN/07			2° - III e IV	Prof. Chierichetti
		92075			Cross cultural communication - cod. 92075		L-LIN/12			I semester	Prof. Spinzi
		44149-ENG			English for Tourism Advanced - cod. 44149-ENG		L-LIN/12			2° - III e IV	Prof. Maci
		57074-MOD1			Lingua tedesca LM I A cod. 57074-MOD1 (mutua da LMCC)		L-LIN/14		2° - III e IV	Prof. Associato da definire	
ALTRE ATTIVITA' (A scelta dello studente)	12		OPTIONAL 1	5	FREE CHOICE	/	/			1° or 2°	
ALTRE ATTIVITA' (A scelta dello studente)			OPTIONAL 2	5	FREE CHOICE	/	/			1° or 2°	
TIROCINIO		44105	Traineeship	5	Traineeship	/	/			The Erasmus mobility traineeship is worth 10 cfu. Students can receive extra credits (up to 20 cfu) to be inserted in their Career Student Card.	
LABORATORIO		44127	Workshops	5	Workshops	/	/			5 labs- 1 at choice	1° or 2°
PER LA PROVA FINALE		44135-ENG	Final dissertation	10	Final dissertation	/	/			Specific Seminarial activities are preliminary to the admission to the final dissertation, that must be approved by the President of the Course.	
TOTAL CFU II YEAR				60							
TOTAL CFU R				55							

Annexe 2 : Contacts référents

- Contacts pédagogiques :

Dans le présent accord, la responsabilité de la réalisation est confiée au Prof. FEDERICA BURINI, référent pour la Géographie et Président de la Laurea magistrale PMTS- Planning and Management of Tourism Systems, Università degli Studi di Bergamo

Università de Bergame
Dipartimento di Lingue, Letterature e Culture straniere
Via Salvecchio, 19
24129 Bergamo - Italia
Tel: + 39 0352052210
Mail : federica.burini@unibg.it

Et

Au Prof. Sebastien Soulez, coordinateur du master TOUR, Université Lumière Lyon 2
Mail : sebastien.soulez@univ-lyon2.fr

- Contacts administratifs :

Pour l'Université Lumière Lyon 2 :

Pour les conventions :

Mme. Flora Pulce, Gestionnaire conventions Erasmus+ et Europe
Service Projets & Partenariats
european.agreements@univ-lyon2.fr
+33 (0)4 78 69 72 22
Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard
F69365 Lyon Cedex 07
bureau B138

Pour les étudiant.es :

Mme. Meriem Benmessaoud, Gestionnaire des diplômes en partenariat international et programmes spécifiques
Service Mobilité
dpi@univ-lyon2.fr
+33 (0)4 78 69 72 66
Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard
F69365 Lyon Cedex 07
bureau B140



**UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI BERGAMO**

Pour l'Université de Bergame :

Mme Elena Gotti, Responsabile del servizio: Ufficio programmi internazionali presso l'Università di Bergamo, è designata come contatto amministrativo.

Università degli Studi di Bergamo

via S. Bernardino 72 / via Querena 13

24122 Bergamo (BG)

Tel: 0352052268

Mail : elena.gotti@unibg.it

Annexe 3 : Critères de recrutement des étudiant-e-s

Les candidat-e-s à l'intégration du double diplôme doivent satisfaire les conditions et recommandations suivantes.

Les étudiant-e-s de l'ULL2 doivent :

- Présenter les relevés de notes des trois années de Licence
- Avoir terminé le programme de diplôme en licence (180 crédits ECTS)
- Présenter un curriculum vitae
- Présenter une lettre de motivation
- Entretien en langue du pays d'origine
- Pouvoir justifier d'une maîtrise suffisante en anglais (niveau B2, selon le CECR)

Les étudiant-e-s de l'UniBG :

- Présenter les relevés de notes des trois années de Licence
- Avoir terminé le programme de diplôme en licence (180 crédits ECTS)
- Présenter un curriculum vitae
- Présenter une lettre de motivation
- Entretien en langue du pays d'origine
- Pouvoir justifier d'une maîtrise suffisante en français (niveau B2, selon le CECR)

Annexe 4 : Règlements et modalités d'examens dans les universités

4.1-Dispositions générales

Chacune des dispositions du présent règlement de scolarité s'applique conformément au règlement en vigueur.

MASTER TOUR

Le diplôme de Master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de Licence

Assiduité

La présence est obligatoire à tous les cours. Il n'y a pas de régime spécial d'études, aucune dispense d'assiduité (totale ou partielle) n'est accordée. S'il y a plus de 3 absences, le jury du Master TOUR se réserve le droit d'appliquer des pénalités.

Organisation

Chaque année de Master s'organise en 2 semestres d'enseignement de 30 crédits européens chacun. Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement capitalisables qui constituent un regroupement cohérent d'enseignements ou d'activités.

Une unité d'enseignement (UE) est définitivement acquise et capitalisable sous forme de crédits européens dès lors que l'étudiant-e y a obtenu la moyenne de 10/20.

Un élément pédagogique (EP) constituant l'UE est définitivement acquise dès lors que la note obtenue par l'étudiant-e est supérieure ou égale à 10/20. Aucun crédit n'est affecté aux EP.

L'ULL2 s'engage à fournir les informations nécessaires pour l'accompagnement linguistique.

Validation

Un semestre est définitivement validé :

- par capitalisation, lorsque chacune des UE le constituant a été validée
- par compensation entre UE, lorsque la moyenne générale entre les moyennes obtenues pour chacune des unités d'enseignement affectée de son coefficient respectif a été atteinte.

Un semestre validé vaut 30 crédits européens.

Dans le cas où le semestre 3 n'est pas validé, l'étudiant n'est pas autorisé à reprendre une inscription en Master TOUR l'année suivante.

Stage

Les étudiant-e-s de l'ULL2 effectuent un stage de 6 mois durant le semestre 4 du Master TOUR.

LAUREA MAGISTRALE IN PLANNING AND MANAGEMENT OF TOURISM SYSTEMS

Le diplôme de Laurea Magistrale sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de Laurea (Licence).

Assiduité

L'assiduité n'est pas obligatoire mais souhaitée. En revanche, elle est obligatoire dans le cadre des ateliers didactiques à raison de 75% du volume horaire total.

Organisation

Chaque année de la Laurea Magistrale s'organise en 2 semestres pour un totale de 60 CFU (ECTS-crédits européens). La Laurea Magistrale prévoit 12 enseignements et autant d'activités didactiques en dehors des ateliers didactiques, du stage et du mémoire.

Chaque enseignement représente 5 ou 10 CFU (ECTS). Les étudiant-e-s de l'ULL2 en mobilité à l'UniBG ont la possibilité de choisir un ou plusieurs modules d'enseignement conférant 5 CFU (ECTS) au sein d'une UE conférant 10 CFU (ECTS).

1 CFU (ECTS) correspond à 25 heures de travail de l'étudiant (travail tutoré et travail personnel inclus). Dans le cas de l'UniBG, 1 CFU (ECTS) correspond à 6 heures de cours en présentiel et à 19 heures de travail personnel.

L'UniBG s'engage à fournir les informations nécessaires pour l'accompagnement linguistique.

Validation

Les modalités de contrôle sont spécifiées dans le référentiel officiel pour chaque activité didactique ou enseignement. Les épreuves sont organisées sous forme d'examen écrit et/ ou oral obligatoirement évalué par une note.

Stage

Les étudiant-e-s de l'UniBG doivent effectuer un stage en France, en Italie ou dans un autre pays durant le semestre qui suit la période de mobilité à Lyon. Ce stage permet aux étudiant-e-s de l'UniBG d'obtenir 5 CFU (ECTS).

En outre, à la demande de l'étudiant-e, 10 autres CFU (ECTS) peuvent être comptabilisés comme excédentaires.

4.2: Examens et jurys

A/ Sessions d'examen durant la période de mobilité :

Master TOUR, semestre 3 :

L'organisation d'une session unique est la règle. Une seconde session est possible sous forme de compte rendu à distance.

Une session unique de contrôle des connaissances est organisée pour le semestre 3 en Master TOUR soit sous forme de contrôle continu (dossiers, présentation orale, simulations d'études de cas, évaluation écrite, jeux de rôle, etc.) défini par l'enseignant-e responsable de la matière soit sous forme d'un examen terminal écrit ou oral.

Rappel : aucune seconde session n'est organisée

Calcul de la moyenne : Le semestre 3 est validé avec une moyenne minimum de 10/20.

Note éliminatoire : La compensation ne peut intervenir dans le cas d'une note inférieure à 7 sur 20 dans l'une des EP des UE.

Pour les étudiant-e-s de l'UniBG en mobilité à l'ULL2, la moyenne obtenue pour chaque enseignement sera convertie selon les modalités des échanges Erasmus+ à l'UniBG.

Laurea magistrale PMTS, 1ère année, semestre II

Pour obtenir les CFU (ECTS) prévus pour chaque enseignement, l'étudiant-e doit avoir réussi les épreuves orales et/ou écrites organisées durant la session d'examens organisée à la fin des enseignements. Une épreuve est validée si l'étudiant-e obtient au minimum 18 points sur 30.

Une épreuve non validée peut être repassée durant les sessions suivantes. Aucune compensation n'est possible entre les notes obtenues, ni entre les enseignements, ni entre les différents modules qui constituent un enseignement. Les étudiant-e-s de l'ULL2 en mobilité à l'UniBG pourront passer les examens pendant les sessions organisées à partir du mois de mai et jusqu'au mois de septembre. La note obtenue pour chaque UE sera convertie d'après les modalités prévues et en vigueur dans l'université d'origine pour les étudiant-e-s en échange Erasmus+.

En vue de la délivrance du Diplôme de Laurea Magistrale PMTS, la note de *Laurea* correspondra à la moyenne des notes de tous les examens du Master TOUR.

B/ Soutenance du mémoire et jurys

Les modalités de soutenance et les jurys sont formés selon les réglementations de l'établissement d'origine des étudiant-e-s.

Les enseignant-e-s des deux formations sont cordialement invité-e-s à participer à la soutenance des mémoires de stage en Master TOUR ou des mémoires de Laurea Magistrale des étudiant-e-s.

C/ Régime spécial d'études

Aucun régime spécial n'est accordé, à l'exception des étudiant.es en situation de handicap.

Annexe 5- Modalités administratives / Inscriptions

Dates et délais

Chaque université devra respecter les dates d'inscription particulières à chaque formation. Les documents administratifs doivent impérativement parvenir à l'université d'accueil avant le semestre de mobilité.

Inscriptions administratives

Inscriptions administratives à l'Université Lumière Lyon 2 pour les étudiant-e-s de l'Université Lumière Lyon 2

Les étudiant-e-s de l'Université Lumière Lyon 2 devront s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription du Master TOUR comme défini par la présente convention.

Les étudiant-e-s de l'Université Lumière Lyon 2 qui participent à ce programme seront contactés par la Direction des Relations Internationales de l'Université Lumière Lyon 2 et ils devront effectuer une candidature en ligne.

Inscriptions à l'Université de Bergame pour les étudiant-e-s de l'Université de Bergame

Les étudiant-e-s de l'Université de Bergame devront s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription de la *Laurea Magistrale* comme défini par la présente convention. Les étudiant-e-s de l'Université de Bergame qui participent à ce programme seront contactés par le Bureau des Relations Internationales de l'Université de Bergame et ils devront effectuer une candidature en ligne.

Inscriptions administratives à l'Université Lumière Lyon 2 pour les étudiant-e-s de l'Université de Bergame

Les étudiant-e-s de l'Université de Bergame qui participent à ce programme seront contactés-es par la Direction des Relations Internationales de l'Université Lumière Lyon 2 et devront effectuer une inscription en ligne suite à leur sélection.

L'Université Lumière Lyon 2 devra avoir les documents nécessaires à l'inscription administrative avant le mois de juillet précédant la rentrée universitaire de l'année du diplôme. La copie de la carte européenne d'assurance maladie pour les étudiant-e-s européen-ne-s ainsi que la copie du passeport et/ou carte nationale d'identité en cours de validité sont demandées.

Inscriptions administratives à l'Université de Bergame pour les étudiant-e-s de l'Université Lumière Lyon 2.



**UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI BERGAMO**

Les étudiant-e-s de l'Université Lumière Lyon 2 qui participent à ce programme seront contacté-e-s par le Service des Relations Internationales de l'Université de Bergame qui leur indiquera les procédures à suivre pour effectuer leur inscription en ligne suite à leur sélection. Les documents nécessaires à l'inscription administrative devront parvenir à l'Université de Bergame avant le mois de décembre précédant la mobilité de l'étudiant-e.